CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELS (CQP)

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est **une certification créée et délivrée par une branche professionnelle** pour reconnaître et valoriser les compétences et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier.

Conçus par les professionnels, pour les professionnels, les CQP répondent aux besoins concrets des entreprises et aux exigences des métiers de leur secteur.

Une certification fondée sur les compétences métier

Chaque CQP repose sur trois référentiels qui garantissent une évaluation structurée et objective des compétences :

- **Un référentiel d'activités :** il décrit les missions et les situations de travail propres au métier.
- **Un référentiel de compétences :** il précise les savoir-faire et les connaissances nécessaires pour exercer ces activités.
- **Un référentiel d'évaluation :** il définit les critères et les modalités permettant de vérifier la maîtrise des compétences.

Un véritable atout pour les entreprises et les salariés

Pour les entreprises agroalimentaires, le CQP constitue un outil pour reconnaître les compétences des collaborateurs, sécuriser les parcours professionnels et accompagner les évolutions des métiers.

Pour les salariés, il permet de faire reconnaître leur savoir-faire et de valoriser leur expérience professionnelle.

IFRIA OUEST

L'expert des compétences agroalimentaires



DURÉE & ORGANISATION

- **Inter-entreprise :** Présentiel
- **Intra-entreprise :** Présentiel
- **Secteur :** Production, Maintenance, Logistique, Management

QUI SOMMES NOUS ?

Depuis 30 ans, l'IFRIA OUEST accompagne le développement des compétences des salariés d'aujourd'hui et de demain des industries agroalimentaires.

Nos équipes et nos partenaires pédagogiques forment chaque année nos apprentis aux métiers des entreprises agroalimentaires du BAC PRO au BAC +5.

L'IFRIA OUEST détient le rôle de coordonateur entre les deux entités formatrices, l'établissement de formation et l'entreprise, afin de garantir la cohérence de l'enseignement dispensé à l'apprenti.

Pourquoi nous rejoindre ?

- Des promotions à taille humaine
- Un accompagnement individualisé avec des coordonnateurs en centre de formation et en entreprise
- Des intervenants professionnels aux compétences reconnues
- Des enseignements pratiques en lien étroit avec les entreprises
- Des poursuites d'études nombreuses et variées

LA CERTIFICATION : UN PARCOURS EN 4 ÉTAPES

La démarche de certification s'organise autour de quatre étapes clés, adaptées au profil et à l'expérience de chaque candidat :

- **L'information et le conseil :** Nous accompagnons l'entreprise et le candidat dans le choix de la certification la plus adaptée. Cette première étape permet de vérifier l'adéquation entre les activités réellement exercées, les compétences mobilisées et le référentiel du CQP visé. Elle permet également de présenter les modalités de la certification, son déroulement et ses bénéfices.
- **Le positionnement des compétences :** Un positionnement initial permet d'identifier les compétences déjà maîtrisées par le candidat et celles qui restent à développer au regard des exigences du référentiel. Il constitue le point de départ d'un parcours individualisé.
- **Accompagnement et développement des compétences :** Un positionnement initial permet d'identifier les compétences déjà maîtrisées par le candidat et celles qui restent à développer au regard des exigences du référentiel. Il constitue le point de départ d'un parcours individualisé.
- **Evaluation et certification : L**e candidat est évalué selon les modalités définies par le référentiel de certification. Les résultats sont ensuite examinés par les instances de certification compétentes, qui statuent sur l'obtention du CQP.

Deux voies d'accès à la certification

Selon l'expérience du salarié, ses compétences et ses besoins, deux voies permettent d'accéder au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Par la voie blocs de compétences

Le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) est composé de plusieurs blocs de compétences correspondant aux activités clés du métier.

Après un positionnement initial, le salarié suit un parcours individualisé visant à développer et à valider les compétences attendues. Ce parcours peut intégrer des formations ciblées, des mises en pratique en entreprise et un accompagnement adapté.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation, permettant de reconnaître progressivement les compétences maîtrisées et de viser l'obtention du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) dans son intégralité.

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à un salarié de faire reconnaître les compétences acquises grâce à son expérience professionnelle, sans nécessairement suivre de formation.

Le candidat bénéficie d'un accompagnement pour identifier et valoriser ses compétences au regard du référentiel du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) visé. Celles-ci sont ensuite évaluées selon les modalités prévues par la certification.

Cette voie est particulièrement adaptée aux salariés expérimentés qui souhaitent faire reconnaître officiellement leurs savoir-faire.

LES AVANTAGES DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Pour le salarié

- **Une reconnaissance officielle des compétences :** le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) permet de faire reconnaître les savoir-faire acquis dans l'exercice de son métier, même sans diplôme correspondant.
- **La valorisation de l'expérience professionnelle :** les compétences développées au fil des années peuvent être reconnues grâce à une certification délivrée par la branche professionnelle, notamment par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

- **Des parcours de certification adaptés :** grâce à la voie blocs de compétences ou à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), chaque salarié peut accéder à la certification selon son expérience et ses compétences déjà acquises.
- **De nouvelles perspectives professionnelles :** le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) permet de valoriser son profil, de faciliter une évolution de poste ou une mobilité professionnelle et de renforcer son employabilité.

Pour les entreprises

- **Des compétences adaptées aux besoins des métiers :** conçus par les professionnels du secteur, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) permettent de s'assurer que les compétences des collaborateurs correspondent aux exigences et aux réalités des métiers de l'industrie agroalimentaire.
- **Un levier de reconnaissance et de fidélisation :** en valorisant les savoir-faire de leurs salariés, les entreprises renforcent leur engagement, favorisent leur évolution professionnelle et contribuent à leur fidélisation.
- **Une meilleure maîtrise des compétences :** la démarche de certification permet d'identifier, d'évaluer et de reconnaître les compétences clés, contribuant ainsi à la qualité du travail, à la performance et à la professionnalisation des équipes.
- **Un outil pour accompagner les recrutements et les évolutions de poste :** les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) permettent de sécuriser les prises de fonction, de faciliter les mobilités internes et d'accompagner l'intégration de nouveaux collaborateurs, notamment sur les métiers en tension.

L'IFRIA OUEST EST HABILITÉ POUR LES CQP SUIVANTS

Maintenance industrielle

- CQP Technicien de maintenance du secteur alimentaire : RNCP 39971
- CQP Agent de maintenance du secteur alimentaire : RNCP 41679

Production et conduite d'équipements

- CQP Opérateur de production du secteur alimentaire : RNCP 39968
- CQP Conducteur de machine du secteur alimentaire : RNCP 39966
- CQP Conducteur de process du secteur alimentaire : RNCP 41349
- CQP Responsable d'équipe du secteur alimentaire : RNCP 39972
- CQP Conducteur de ligne du secteur alimentaire : RNCP 39967

Logistique et nettoyage industriel

- CQP Ouvrier qualifié en nettoyage industriel du secteur alimentaire : RNCP 39970
- CQP Agent logistique du secteur alimentaire : RNCP 41682

Les CQP de la branche viande

- CQP Opérateur en 1re transformation des viandes : RNCP 42067
- CQP Opérateur en 2e transformation des viandes : RNCP 42068
- CQP Opérateur en 3e transformation des viandes : RNCP 42069
- CQP Opérateur chargé de la stabulation des animaux de boucherie : RNCP 41729
- CQP Opérateur en préparation de commandes : RNCP 41971

Les CQP de la branche transformation laitière

- CQP Conducteur de ligne dans la transformation laitière : RNCP 39739
- CQP Conducteur de machine dans la transformation laitière : RNCP 39754
- CQP Encadrant opérationnel laitier : RNCP 39757
- CQP Pilote d'installation automatisée dans la transformation laitière : RNCP 39753
- CQP Chauffeur laitier : RNCP 40162

Les CQP de la branche volaille

- CQPI Conducteur d'équipement industriel : RNCP 40236

ADMISSION

Public : Cette formation s'adresse aux salariés exerçant un poste de management opérationnel dans les domaines de production, logistique, maintenance, conducteur de machines, conducteur de ligne (production, process, conditionnement...). Elle est ouverte aux personnes en situation de handicap.

Modalités d'accès et délais : Le salarié doit maitriser les bases de la langue française : lire, écrire et réaliser les 4 opérations de base en mathématiques. Une année d'expérience minimum en agroalimentaire au poste est nécessaire pour passer la certification.

Handicap : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation et d'accessibilité à étudier avec le référent handicap du centre.

COÛT

Les possibilités de financement sont les suivantes :

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, la formation et la certification sont prises en charge par OCAPIAT à 100 %

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, elles bénéficieront de la prise en charge de la certification à 100 %. La partie formation peut être financé le CPF ou le contrat de professionnalisation si le salarié est un nouvel arrivant dans l'entreprise.

Mise à jour : 26/11/2026

IFRIA OUEST
L'expert des compétences agroalimentaires

www.ifria-ouest.fr

IFRIA OUEST
5 rue Pierre Tremintin
29000 Quimper

Contact
contact@ifria-ouest.fr
02 98 64 55 51

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Candidatez ou demandez des informations sur la formation